

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.698.880, un actif net de D : 4.660.796 et un bénéfice de la période de D : 39.872.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les placements monétaires et les disponibilités représentent au 30 septembre 2017, 7,57% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, les emplois en titres émis par la « CIL » représentent, au 30 septembre 2017, 11,13% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Investissement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 24.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 6.137, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 18.661.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>4 311 411,008</u>	<u>6 776 025,363</u>	<u>5 886 997,350</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 211 867,854	6 306 563,645	5 539 736,445
Tires des Organismes de Placement Collectif		99 543,154	469 461,718	347 260,905
Placements monétaires et disponibilités		<u>355 663,065</u>	<u>2 731 155,685</u>	<u>1 554 506,747</u>
Placements monétaires	5	345 141,226	2 727 387,381	1 549 772,943
Disponibilités		10 521,839	3 768,304	4 733,804
Créances d'exploitation	6	<u>31 806,091</u>	<u>285,562</u>	<u>97 600,019</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 698 880,164</u>	<u>9 507 466,610</u>	<u>7 539 104,116</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	18 968,932	19 943,485	18 646,095
Autres créditeurs divers	8	19 115,594	3 378,448	3 681,731
TOTAL PASSIF		<u>38 084,526</u>	<u>23 321,933</u>	<u>22 327,826</u>
ACTIF NET				
Capital	9	4 550 186,366	9 229 114,065	7 254 075,368
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		18,892	70,463	59,707
Sommes distribuables de la période		110 590,380	254 960,149	262 641,215
ACTIF NET		<u>4 660 795,638</u>	<u>9 484 144,677</u>	<u>7 516 776,290</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 698 880,164</u>	<u>9 507 466,610</u>	<u>7 539 104,116</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>	
Revenus du portefeuille-titres	10	54 485,193	184 955,391	78 392,248	245 440,265	320 035,553
Revenus des obligations et valeurs assimilées		54 485,193	181 013,511	78 392,248	241 863,364	316 458,652
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	3 941,880	-	3 576,901	3 576,901
Revenus des placements monétaires	11	2 629,113	11 311,820	24 052,582	78 371,286	98 137,662
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		57 114,306	196 267,211	102 444,830	323 811,551	418 173,215
Charges de gestion des placements	12	(12 605,829)	(38 699,030)	(19 699,872)	(59 680,893)	(77 933,508)
REVENU NET DES PLACEMENTS		44 508,477	157 568,181	82 744,958	264 130,658	340 239,707
Autres charges	13	(1 314,097)	(4 451,059)	(2 403,802)	(7 320,847)	(9 603,181)
Contribution Conjoncturelle	8	(6 136,860)	(18 660,995)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 057,520	134 456,127	80 341,156	256 809,811	330 636,526
Régularisation du résultat d'exploitation		(13 708,320)	(23 865,747)	126,922	(1 849,662)	(67 995,311)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		23 349,200	110 590,380	80 468,078	254 960,149	262 641,215
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		13 708,320	23 865,747	(126,922)	1 849,662	67 995,311
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 802,228	9 455,496	4 877,982	19 583,313	7 312,088
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		12,000	(4 188,977)	9,000	13 795,720	30 656,846
RESULTAT DE LA PERIODE		39 871,748	139 722,646	85 228,138	290 188,844	368 605,460

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>39 871,748</u>	<u>139 722,646</u>	<u>85 228,138</u>	<u>290 188,844</u>	<u>368 605,460</u>
Résultat d'exploitation	37 057,520	134 456,127	80 341,156	256 809,811	330 636,526
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 802,228	9 455,496	4 877,982	19 583,313	7 312,088
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	12,000	(4 188,977)	9,000	13 795,720	30 656,846
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(186 117,428)</u>	<u>-</u>	<u>(308 751,300)</u>	<u>(308 751,300)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(679 871,857)</u>	<u>(2 809 585,870)</u>	<u>(6 370,738)</u>	<u>(510 317,335)</u>	<u>(2 556 102,338)</u>
Souscriptions					
- Capital	129 094,902	1 858 579,272	282 922,060	4 494 381,294	4 988 682,674
- Régularisation des sommes non distribuables	58,941	925,158	891,700	13 994,276	15 982,216
- Régularisation des sommes distribuables	2 389,984	61 602,964	6 115,939	186 136,699	203 537,927
Rachats					
- Capital	(794 845,472)	(4 566 617,318)	(289 416,687)	(4 969 909,548)	(7 436 141,406)
- Régularisation des sommes non distribuables	(466,164)	(2 042,633)	(894,696)	(14 947,565)	(24 633,625)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 104,048)	(162 033,313)	(5 989,054)	(219 972,491)	(303 530,124)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(640 000,109)</u>	<u>(2 855 980,652)</u>	<u>78 857,400</u>	<u>(528 879,791)</u>	<u>(2 496 248,178)</u>
ACTIF NET					
En début de période	5 300 795,747	7 516 776,290	9 405 287,277	10 013 024,468	10 013 024,468
En fin de période	4 660 795,638	4 660 795,638	9 484 144,677	9 484 144,677	7 516 776,290
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	51 151	71 195	90 691	95 313	95 313
En fin de période	44 617	44 617	90 627	90 627	71 195
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,462</u>	<u>104,462</u>	<u>104,650</u>	<u>104,650</u>	<u>105,580</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,80%</u>	<u>2,44%</u>	<u>0,91%</u>	<u>3,02%</u>	<u>3,90%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017, à D 4.311.411,008 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		4 064 330,150	4 211 867,854	90,37%
<u>Obligations de sociétés</u>		2 482 325,900	2 552 355,497	54,76%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	139 977,000	140 018,267	3,00%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	40 000,000	40 754,849	0,87%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	40 000,000	40 396,800	0,87%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	100 000,000	100 613,699	2,16%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	79 996,100	82 863,582	1,78%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	123 016,000	127 022,399	2,73%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	53 309,200	54 664,715	1,17%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	90 000,000	94 204,603	2,02%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	112 500,000	116 240,213	2,49%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	30 000,000	30 944,548	0,66%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	80 000,000	83 669,918	1,80%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	60 000,000	60 738,543	1,30%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	120 000,000	124 877,326	2,68%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	90 001,800	91 627,168	1,97%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	120 000,000	126 760,504	2,72%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	20 000,000	20 488,943	0,44%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	20 000,000	20 583,759	0,44%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	235 000,000	242 532,877	5,20%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	79 963,800	81 750,634	1,75%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	45 000,000	45 991,667	0,99%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	60 000,000	63 341,589	1,36%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	80 000,000	83 171,595	1,78%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	104 957,808	2,25%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	103 584,110	2,22%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	60 000,000	60 524,712	1,30%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	105 000,000	105 521,951	2,26%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	28 562,000	29 472,664	0,63%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	120 000,000	122 043,616	2,62%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	150 000,000	152 992,438	3,28%
<u>Emprunt National</u>		87 500,000	88 754,286	1,90%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	87 500,000	88 754,286	1,90%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 494 504,250	1 570 758,071	33,70%
BTA-5,5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	415 149,479	8,91%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	304 281,525	6,53%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	102 471,221	2,20%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	244 986,075	5,26%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	199 403,709	4,28%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	99 675,121	2,14%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	204 790,941	4,39%
<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		100 820,527	99 543,154	2,14%
<u>Actions SICAV</u>				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	722,029	0,02%
GO SICAV	975	100 097,400	98 821,125	2,12%
Total		4 165 150,677	4 311 411,008	92,50%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			91,75%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 345.141,226 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Dépôt à vue		341 724,588	345 141,226	7,41%
AMEN BANK		341 724,588	345 141,226	7,41%
Total général		341 724,588	345 141,226	7,41%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		7,35%		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 31.806,091 contre D : 285,562 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	4 567,553	-	31 558,254
Intérêts échus sur certificats de dépôt à encaisser	-	-	965,500
Obligations échus à encaisser	26 904,000	-	64 790,000
Cession de BTA à encaisser	0,000	-	-
Autres	334,538	285,562	286,265
Total	31 806,091	285,562	97 600,019

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2017 à D : 18.968,932 contre D : 19.943,485 au 30 septembre 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Smart Asset Management	4 441,267	7 592,302	7 208,161
Maxula Bourse	10 631,441	9 163,681	8 587,575
Rémunération du dépositaire	3 896,224	3 187,502	2 850,359
Total	18 968,932	19 943,485	18 646,095

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 19.115,594 contre D : 3.378,448 au 30 septembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	732,424	-
Redevance du CMF	387,522	778,156	682,378
Retenue à la source sur commissions	-	1 801,478	2 932,276
Contribution Conjoncturelle (*)	18 660,995	-	-
Autres	67,077	66,390	67,077
Total	19 115,594	3 378,448	3 681,731

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 24.798, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre s'est élevée à D : 6.137, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 18.661.

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2017, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2016

Montant	7 254 075,368
Nombre de titres	71 195
Nombre d'actionnaires	100

Souscriptions réalisées

Montant	1 858 579,272
Nombre de titres émis	18 241
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(4 566 617,318)
Nombre de titres rachetés	(44 819)
Nombre d'actionnaires sortants	(21)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(4 188,977)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 455,496
Régularisation des sommes non distribuables	(1 117,475)

Capital au 30-09-2017

Montant	4 550 186,366
Nombre de titres	44 617
Nombre d'actionnaires	98

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 54.485,193 pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, contre D : 78.392,248 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2017	Du 01/01 Au 30/09/2017	Du 01/07 Au 30/09/2016	Du 01/01 Au 30/09/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations					
- intérêts	35 499,216	109 230,550	42 798,749	135 734,254	175 833,304
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	18 985,977	71 782,961	35 593,499	106 129,110	140 625,348
<u>Dividendes</u>					
Revenus des Titres OPCVM					
- des titres OPCVM	-	3 941,880	-	3 576,901	3 576,901
TOTAL	54 485,193	184 955,391	78 392,248	245 440,265	320 035,553

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 2.629,113 contre D : 24.052,582 pour la même période de l'exercice 2016, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2017	Du 01/01 Au 30/09/2017	Du 01/07 Au 30/09/2016	Du 01/01 Au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	1 153,474	15 146,557	15 146,557
Intérêts des dépôts à vue	2 629,113	5 958,090	2 300,911	6 914,947	10 431,598
Intérêts des certificats de dépôt	-	5 353,730	20 598,197	56 309,782	72 559,507
TOTAL	2 629,113	11 311,820	24 052,582	78 371,286	98 137,662

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 12.605,829 contre D : 19.699,872 pour la même période de l'exercice 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2017	Du 01/01 Au 30/09/2017	Du 01/07 Au 30/09/2016	Du 01/01 Au 30/09/2016	Année 2016
Commission de gestion	4 441,267	14 745,703	7 592,302	22 990,172	30 198,772
Commission de distribution	4 484,562	15 553,327	9 163,570	27 854,721	36 442,736
Commission de dépôt	3 680,000	8 400,000	2 944,000	8 836,000	11 292,000
Total	12 605,829	38 699,030	19 699,872	59 680,893	77 933,508

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 1.314,097 contre D : 2.403,802 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2017	Du 01/01 Au 30/09/2017	Du 01/07 Au 30/09/2016	Du 01/01 Au 30/09/2016	Année 2016
Redevance du CMF	1 260,709	4 279,531	2 366,652	7 181,495	9 412,657
Commissions bancaires	53,388	171,528	37,150	139,352	190,524
Total	1 314,097	4 451,059	2 403,802	7 320,847	9 603,181

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.